

CP - Restrictions de circulation dans le cadre du marathon de Colmar

Le marathon de Colmar, organisé par l'association Courir solidaire, se déroule les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026. Des restrictions de stationnement et de circulation seront mises en place dans Colmar, pour la bonne tenue de cette manifestation sportive et familiale. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Restrictions de stationnement

Dans le cadre de l'installation et du démontage du Village du marathon sur la place Rapp, l'accès des véhicules devra impérativement se faire par l'avenue de la Marne.

Du mercredi 16 septembre à partir de 6h au dimanche 20 septembre jusqu'à la fin du démontage des installations, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant avenue de la Marne côté ouest, de la rue Bruat à la rue Edighoffen.

Du samedi 19 septembre à partir de 6h au dimanche 20 septembre jusqu'à la fin de l'épreuve sportive et des animations prévues, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant.

- Sur le parking rue Bruat en face de la Préfecture
- Rue Bruat : côté nord et côté sud du tronçon compris entre l'avenue de la République et la rue de la Gare sur 4 emplacements de stationnement avant le croisement avec la rue de la Gare pour permettre la giration des bus.
- Rue de la Gare : 2 emplacements côté est après le croisement avec la rue Bruat et 1 emplacement côté ouest à hauteur du débouché de la rue Bruat.
- Avenue de la Marne côté est de la rue Bruat à la rue Edighoffen.

Du samedi 19 septembre à partir de 15h au dimanche 20 septembre jusqu'à la fin de l'épreuve sportive et des animations prévues, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant dans les voies et places suivantes, exception faite pour les véhicules autorisés par les organisateurs et forces de l'ordre :

- Avenue de la République

- Rue Edighoffen
- Rue Stanislas : entre la rue Kléber et la rue Roesselmann
- Place Sainte-Catherine
- Rue Camille Schlumberger
- Rue du Val Saint-Grégoire

Du jeudi 17 septembre à partir de 6h au lundi 21 septembre jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, des animations prévues et jusqu'à la fin du démontage des installations, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant sur 6 emplacements, rue du Val Saint-Grégoire côté nord.

Restriction de circulation

Le dimanche 20 septembre à partir de 6h30 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, la circulation de tous les véhicules, des cyclistes et la déambulation des piétons, seront interdites dans les voies de circulation suivantes empruntées par le circuit sur le ban colmarien, à l'exception des véhicules autorisés par les organisateurs :

- Avenue de la République (y compris l'entrée et la sortie du parking Rapp)
- Rue Kléber
- Rue des Bains
- Rue d'Unterlinden
- Route d'Ingersheim entre Roesselmann et Bagatelle (dans les 2 sens de circulation)
- Rue de la Bagatelle tronçon entre la route d'Ingersheim et la rue du Weibelambach
- Rue du Weibelambach
- Rue des Vignes
- Rue de la Mittelharth
- V.C. n°135 dite chemin de la Mittelharth
- V.C. n°170 dite Straubach-Weg
- V.C n° 167 Besenreiser-Weg
- V.C. n°161 dite Ingersheimer-Weg
- V.C n°190 Giessuebel-Weg
- V.C n° 133 Oberharth
- Rue Stanislas
- Place Jean de Lattre de Tassigny RD 514
- Avenue du Général de Gaulle : le tronçon entre la rue Stanislas et le haut du pont Avenue du Général de Gaulle
- Rue du Val Saint-Grégoire
- Rue du Logelbach
- Rue de la Forge
- Rue de Londres
- Rue Schuman
- Allée Camille Levrel
- Rue Bruat
- Rue Camille Schlumberger, entre rue de Verdun et rue Bruat
- Rue de Verdun, entre rue des Nénuphars et rue Camille Schlunaberger
- Rue des Nénuphars
- V.C. n°263 Lauch-Werb - Specklesmatt-Weg
- V.C n°278 Haute Digue Thurweb

À noter :

Le dimanche 20 septembre à partir de 6h30 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, la rue Nesslé et la rue Edouard Richard ainsi que toutes les voies, entrées/sorties de parking débouchant sur les rues ou chaussées mentionnées ci-dessus **seront mises en impasse**.

Des signaleurs seront positionnés à toutes les intersections et certains carrefours seront gérés par des agents de police et/ou des agents de la Brigade Verte.

Le dimanche 20 septembre à partir de 6h30 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, **2 points de cisaillement** seront mis en place croisement Rue Schweitzer et rue du Pont Rouge Rue de Verdun et rue Henner

Le dimanche 20 septembre à partir de 6h30 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, à la diligence des services de police, **la rue Edighoffen sera mise en double sens de circulation**.

Le dimanche 20 septembre à partir de 6h30 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, la circulation sera interdite :

- Rue du Florimont : portion entre la rue du Val Saint-Grégoire et le pont de la Gare, dans le sens Sud/Nord
- Avenue du Général de Gaulle : portion entre l'avenue de la Liberté et la place Jean de Lattre de Tassigny
- Avenue Jean de Lattre de Tassigny dans le sens sud vers nord à partir du n°35.

Le dimanche 20 septembre à partir de 6h30 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, **les entrées et sorties du parking Rapp seront fermées**.

Il est rappelé qu'en toutes circonstances, le public et les conducteurs des voitures devront donner suite aux injonctions des services de Police qui pourront prendre toutes mesures utiles pour faciliter le déroulement normal des courses et du trafic.

Retrouvez toutes [les informations relatives aux restrictions de stationnement et de circulation](#) à l'occasion du marathon de Colmar sur Colmar.fr.

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts
Attachée de presse
cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
colmar.fr/espace-presse